

Association canadienne des producteurs de semences / 6 février 2018

Modernisation de la Circulaire 6

Résultats du sondage sur les modifications proposées pour 2018

Table des matières

Sommaire	3
Réponses aux questions du sondage	7

Sommaire

Modernisation de la Circulaire 6 : Sondage sur les modifications proposées pour 2018

Dans le cadre du Plan stratégique de 2017-2023 de l'ACPS, la modernisation de la Circulaire 6 a été désignée prioritaire. Pour faciliter le processus, l'ACPS a mis sur pied six groupes de travail pour des cultures précises qui ont recommandé des propositions de modifications à la Circulaire 6 pour 2018 et qui sont chargés d'identifier les enjeux prioritaires pour les travaux de 2018 en vue de leur mise en œuvre en 2019 et après.

Les modifications proposées par les groupes de travail qui doivent entrer en vigueur en 2018 ont été compilées et présentées au Comité sur les normes et la Circulaire 6 à des fins de discussions lors de la réunion du 14 décembre 2017. Dans le but d'obtenir la rétroaction des intervenants non compris dans les groupes de travail et de consulter un public plus large, l'ACPS a demandé à Synthesis Agri-Food Network de réaliser un sondage demandant une rétroaction de la part des participants au sujet des quelque 30 modifications proposées. Les intervenants ont eu la possibilité de participer au sondage du 12 au 25 janvier 2018. Le présent sommaire donne un aperçu des réponses recueillies.

Observations générales

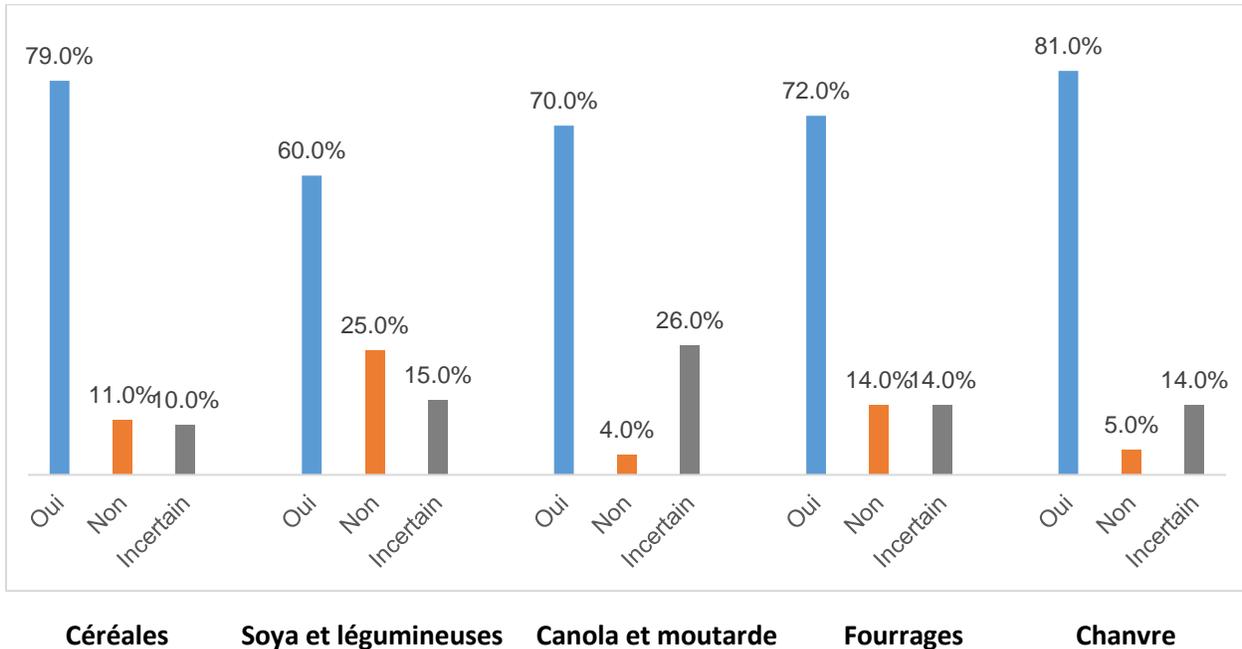
Nous avons reçu un total de 136 réponses au sondage (114 en anglais et 19 en français). La majorité des répondants se sont identifiés comme étant des producteurs de semences (47 %), et 39 % se sont identifiés comme des inspecteurs de cultures de semences. Les autres se sont identifiés comme des sélectionneurs de végétaux, des entreprises semencières ou autres (laboratoire d'analyse de semences, inspecteur à la retraite, détaillant, etc.). Les répondants pouvaient passer outre les sections du sondage qui traitaient de cultures précises qui ne leur étaient pas familières.

Les intervenants qui ont répondu au sondage avaient accès au document de référence du site Web de l'ACPS qui précise la justification de chaque modification proposée. Même si le niveau d'approbation variait, la majorité des répondants ont indiqué être en faveur de toutes les modifications proposées telles que présentées dans le sondage.

Dans le cas de chaque culture, on demandait aux répondants à quel point il était facile de comprendre les sections connexes de la Circulaire 6 à l'aide d'une échelle de 1 à 7 (1 = très ambiguë et difficile à comprendre, 7 = très claire et facile à comprendre). La majorité des réponses à chaque culture se situent à 4 ou 5, ce qui illustre un besoin d'amélioration et de clarté pour les normes. Les observations relatives à ces questions indiquent que les sections en français doivent être révisées car elles ne reflètent pas toujours l'anglais et que les nombreux « ne pas » rendent certaines sections difficiles à comprendre et que la compréhension des normes devient plus facile avec le temps.

À la question relative aux normes sur les cultures infestées par les mauvaises herbes, quatre-vingt-un pour cent (81 %) sont en faveur de révisions pour toutes les cultures afin de rendre le libellé plus rigoureux de façon à ce que chaque culture infestée par les mauvaises herbes (là où les mauvaises herbes empêchent une inspection tel que le définit l'ACIA) sera rejetée (plutôt que pourrait être rejetée).

Dans le cas des modifications proposées pour augmenter les tolérances maximales d'impuretés pour toutes les catégories de cultures, les répondants étaient généralement en faveur, comme l'illustre le tableau ci-dessous.



Il faut préciser que le rehaussement des tolérances maximales d'impuretés dans le cas des normes sur le soya et les légumineuses a obtenu l'accord de la majorité (60 %), niveau qui est inférieur comparativement aux réponses pour les autres cultures. Les réponses « non » étaient également beaucoup plus nombreuses que pour les autres cultures. Certaines des observations relatives à la modification des tolérances maximales d'impureté à l'égard du soya et des légumineuses avaient trait notamment à :

- des préoccupations au sujet des impuretés variétales
- augmenter les tolérances permettra l'introduction de variétés « négligées » dans le système
- accord avec les modifications aux semences Certifiées, mais non pour les semences Fondation et Enregistrées

On retrouve ci-dessous un résumé des réponses au sondage pour chaque catégorie de culture.

Céréales : 110 réponses

Isolement des céréales – soixante-dix-sept pour cent (77 %) des répondants sont d'accord pour modifier les distances d'isolement des cultures d'autres espèces de 3 m à 2 m ou de la présence d'un obstacle physique et pour permettre l'installation de piquets entre les cultures inspectées de la même variété plutôt que l'exigence actuelle de 1 m. Les observations reçues indiquent que la distance de 100 m entre les piquets n'est pas nécessaire. D'autres soulignent que le fait d'avoir une distance d'isolement de 3 m (entre les plants considérés comme une source de contamination) et de 2 m (entre les cultures) pourrait s'avérer ambigu et qu'il devrait y avoir une exigence globale de 3 m. Certains ont demandé pour quelle raison un obstacle physique était acceptable plutôt que la distance d'isolement proposée de 2 m et non acceptable plutôt que la distance d'isolement de 3 m.

Soya et légumineuses : 110 réponses

Les répondants à la section Soya et légumineuses étaient en faveur (78 %) de la simplification du libellé afin de clarifier les exigences reliées aux cultures certifiées de variétés de soya résistantes aux herbicides. Parmi ceux qui ont répondu « Non ou Incertain », on retrouve les commentaires suivants :

- Ajouter un exemple pourrait le rendre plus clair
- Il faudrait inclure des clarifications ou des renseignements supplémentaires

Dans le cas du soya et des légumineuses, modifier la distance d'isolement entre les cultures d'autres espèces de 3 m à 2 m ou la présence d'un obstacle physique, et permettre l'installation de piquets en remplacement de l'exigence de 1 m et l'enlèvement des arachides dans les cultures nécessitant un isolement aux fins de la pureté mécanique a obtenu l'accord de 81 % des répondants. Comme dans le cas de la question relative aux céréales, les commentaires reçus ont trait à des préoccupations relatives aux distances de 3 m ou de 2 m qui peuvent porter à confusion parce que c'est trop compliqué. On demande une clarification au sujet de la définition d'un obstacle physique et on souligne qu'il est nécessaire d'avoir une entente claire entre le producteur et l'inspecteur.

Canola et moutarde : 29 réponses

88 % des répondants au sondage sont d'accord au sujet de la nécessité de réviser l'introduction à la section 5 (Canola et moutarde) afin d'y inclure les définitions de moutarde et de colza. Les 11 % qui se sont déclarés incertains n'ont fourni aucun commentaire.

96 % des répondants sont d'accord avec la proposition de clarification du libellé concernant les exigences concernant le terrain en ajoutant des termes au texte.

Les répondants étaient également en faveur (86 %) de la proposition de réviser les normes en matière d'isolement pour en arriver à un énoncé qui peut faire l'objet de « rapports et de vérifications ».

Les révisions aux normes sur les mauvaises herbes à l'égard du canola et de la moutarde sont acceptées, mais à un niveau plus faible (61 %) par rapport aux autres modifications proposées. Les commentaires comprenaient notamment :

- Aucune moutarde des champs ne devrait être permise
- Les chiffres relatifs à la moutarde des champs sont trop élevés
- Les chiffres relatifs à la moutarde des champs sont trop élevés, en particulier compte tenu des produits actuels de protection des cultures.

Fourrages : 36 réponses

La proposition de réviser les exigences concernant l'utilisation du terrain afin de permettre le réensemencement dans un peuplement obtient un accord général (89 %). Les questions concernaient la nécessité d'une autre inspection dans ces cas et s'il y aurait un code précis sur le Rapport d'inspection indiquant « réensemencé avec l'accord de l'ACPS ». Il y a également un commentaire selon lequel une clarification pourrait s'avérer nécessaire pour calculer l'âge du peuplement lorsqu'un réensemencement a été effectué.

Les répondants au sondage étaient d'accord pour inclure un énoncé clair relatif au prolongement de l'âge du peuplement avec la permission de l'ACPS. Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) étaient en faveur de cette modification, mais il y a eu des commentaires relatifs à la façon dont l'ICSA serait informé si l'âge du peuplement avait été prolongé, ainsi qu'aux communications avec les inspecteurs avant l'inspection.

73 % des répondants au sondage sont d'accord pour modifier les normes relatives aux distances d'isolement dans le cas des fourrages en ajoutant – 3 plants par mètre carré *en moyenne* de plants susceptibles de s'entrepolliniser avec la culture pédiogée. Parmi les commentaires de ceux qui sont « incertains » ou qui ont répondu « non », on souligne qu'il faudrait clarifier encore plus « 3 têtes de plant par mètre carré » dans le cas où il s'agit de très gros plants, et que le niveau de contamination admis au sein de l'isolement devrait être resserré dans le cas des semences Fondation (c.-à-d. 1 plant /10m²).

81 % des répondants à la question sont d'accord avec des révisions aux diagrammes dans les sections 6.5.5 et 7.5.4 pour illustrer la règle de 10 %. Une autre question relative à la mise en application de la règle de 10 % aux cultures de fléole des prés reçoit un appui de 75 %, mais un des répondants souligne que la règle de 10 % est encombrante et n'était pas d'accord de l'étendre à d'autres espèces.

Chanvre : 23 réponses

Les modifications proposées aux exigences concernant l'utilisation du terrain reçoivent l'appui de la majorité des répondants (76 %). Une forte majorité (90 %) a répondu oui à la proposition de la clarification du moment et du nombre d'inspections des plantes dioïques et monoïques. Dans le même ordre d'idées, 90 % des répondants sont d'accord pour séparer la section 10 en sous-sections pour les plantes dioïques et les plantes monoïques. La proposition de réviser les normes de la section 11.5 pour permettre à l'inspecteur de bien voir et inspecter la culture reçoit l'accord de 82 % des répondants, mais un commentaire indiquait que le commentaire semblait vague. Un autre commentaire voulait que cela devrait être une norme dans le cas de toutes les espèces de cultures.

Modifier la distance d'isolement pour le type dioïque au tableau 10.4.2 obtient l'accord de la majorité (81 %), tout comme la révision des énoncés pour le type dioïque dans le cas des semences Enregistrées et Certifiées dans le même tableau.

Conclusion

L'objectif de ce sondage était d'effectuer une consultation plus élargie auprès des producteurs de semences et d'autres intervenants relativement à des modifications précises à la Circulaire 6 proposées par les groupes de travail. Les répondants avaient accès aux justifications et au raisonnement derrière chaque modification, mais on ne sait pas combien d'entre eux les ont consultés. Même si les commentaires des participants variaient, la majorité d'entre eux appuyaient toutes les propositions de modifications présentées dans le sondage.

Réponses aux questions du sondage

Q1. Parmi les catégories suivantes, laquelle correspond le mieux à vous ou à votre entreprise?

Producteur de semences – (57) 45 %

Inspecteur de cultures de semences – (49) 39 %

Sélectionneur de végétaux – (2) 2 %

Entreprise semencière (cessionnaire des certificats de cultures) – (1) 1 %

Autre – (17) 13 %

Nombre total de réponses : 126

Q2. Supprimer b) de la portion sur les mauvaises herbes dans toutes les sections et modifier le libellé de c) pour qu'il se lise « se verront refuser ». Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?

Oui – (102) 81 %

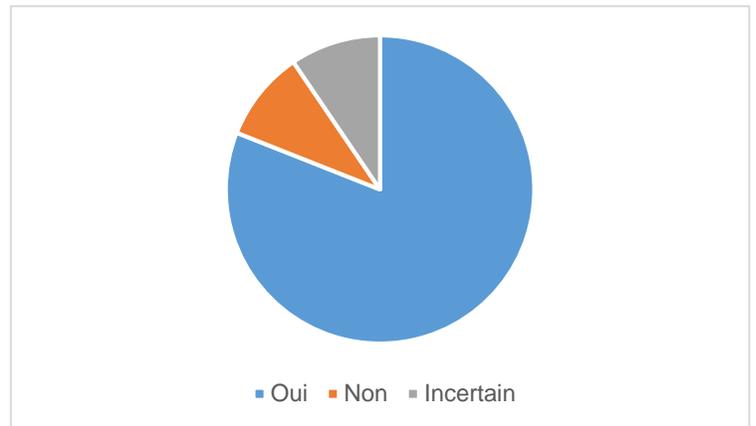
Non – (12) 9.5 %

Incertain – (12) 9.5 %

Nombre total de réponses : 126

Les commentaires comprennent notamment : Les commentaires comprennent notamment :

- Le mot principal devrait être ajouté après interdites
- Certains inspecteurs peuvent inscrire plusieurs plutôt que très infestées dans le but de ne pas refuser le statut
- Surveillance des ICSA et fournir des exemples photos de très infestées de mauvaises herbes
- Le matériel de nettoyage de semences peut éliminer les graines de mauvaises herbes, mais si une bonne inspection ne peut pas être effectuée, cette culture ne devrait pas être inspectée et recevoir le statut pédigré.
- L'inspecteur pourrait s'en servir pour rejeter un champ uniquement parce qu'une zone dont se sert l'inspecteur dans une séquence prédéfinie était infestée. Le règlement actuel est correct.



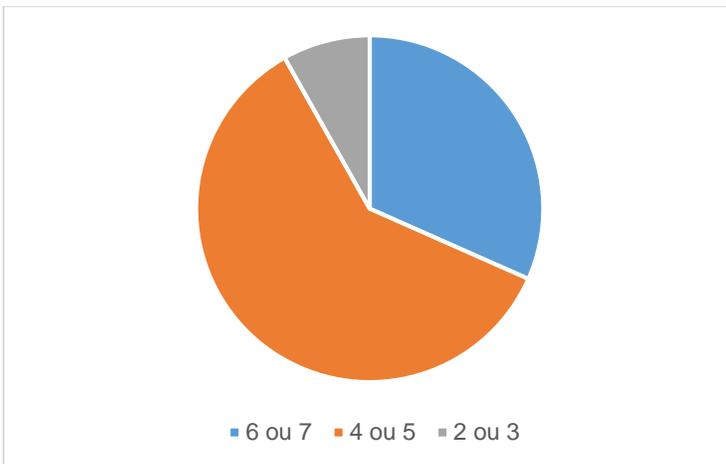
Q3. Souhaitez-vous répondre aux questions concernant les céréales?

Oui – (110) 85 %

Non – (19) 15 %

Nombre total de réponses : 129

Q4. Dans quelle mesure est-ce que les sections de la Circulaire 6 sur les céréales sont claires et faciles à comprendre? [échelle de 1 à 7 où 7= très clair et compréhensible, et 1 = Très peu clair et difficile à comprendre]



6 ou 7 – (30) 31 %

4 ou 5 – (59) 61 %

2 ou 3 – (7) 8 %

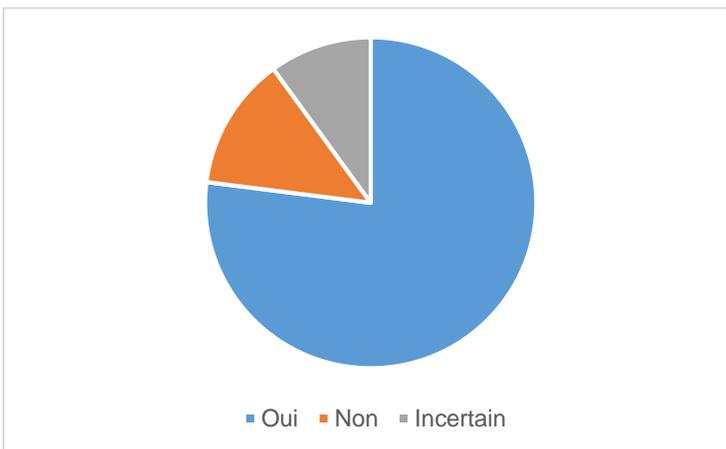
Nombre total de réponses : 96

Les commentaires comprennent notamment :

- La compréhension du tableau sur l'utilisation antérieure du terrain exige de la concentration.
- Manque de clarté quant au moment idéal pour l'inspection du champ.
- Le libellé peut porter à confusion.
- Certaines sections pourraient être révisées afin de refléter les pratiques modernes.

Q5. Isolement

Proposition : Modifier la distance d'isolement entre les cultures d'autres espèces de 3 m à 2 m et permettre la délimitation à l'aide de piquets entre les cultures inspectées de la même variété plutôt que l'exigence actuelle d'isolement de 1 m. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (79) 77 %

Non – (13) 13 %

Incertain – (11) 10 %

Nombre total de réponses : 103

Les commentaires comprennent notamment :

- 100 m nécessite trop de piquets.
- Un isolement de 3 m est ridicule lorsqu'il y a un obstacle physique
- Il se peut que l'ACIA ne prenne pas le temps de déterminer si un champ est bien délimité par des piquets.
- Préférence pour garder 3 m si la norme comprend tant 2 m que 3 m.
- Préoccupations à l'égard de 2 m si la culture devient versée ou près de champs adjacents
- Une définition d'obstacle physique est nécessaire.

Q6. Tolérances maximales d'impuretés

Proposition : Augmenter les tolérances maximales d'impuretés concernant les hors-types ou autres variétés de la même espèce de 1 à 3/10 000 dans le cas de la semence Enregistrée, et de 5 à 8/10 000 dans le cas de la semence Certifiée de façon à ce que toutes les espèces mentionnées au tableau 2.4.4 aient la même norme que le blé. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?

Oui – (81) 79 %

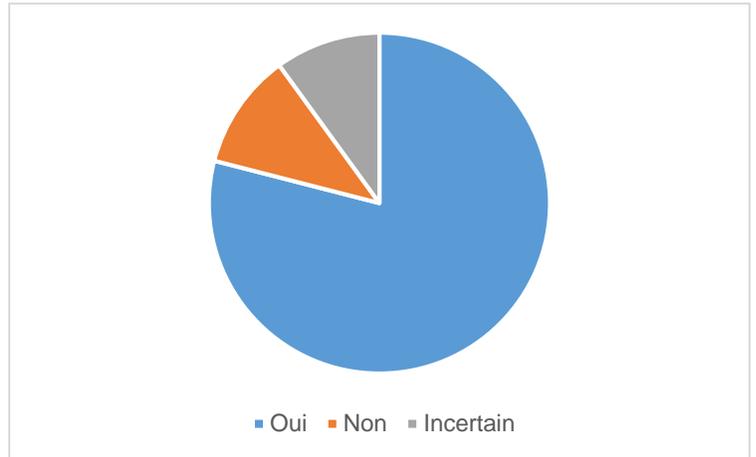
Non – (11) 11 %

Incertain – (10) 10 %

Nombre total de réponses : 102

Les commentaires comprennent notamment :

- Examen plus poussé de la séparation possible de la folle avoine à l'aide de trieuses selon la couleur.
- Les tolérances d'impuretés pourraient être resserrées dans le cas de certaines cultures.
- 8/10 000 plants d'un hors-type est inacceptable.
- Si la tolérance est augmentée pour le statut Fondation et Enregistré, il y aura un effet domino pour le statut Certifié.



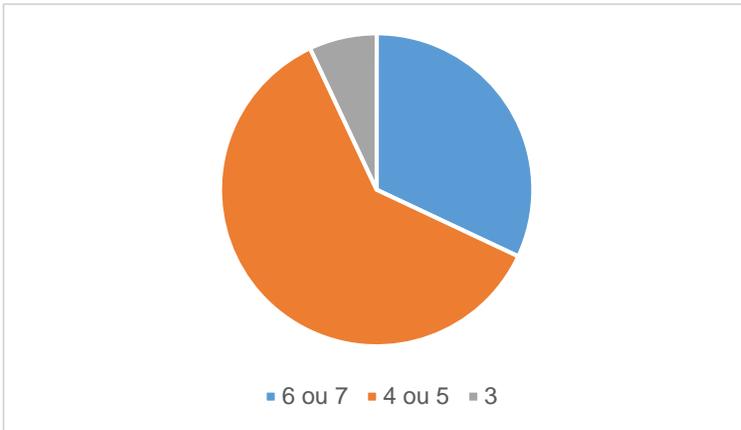
Q7. Souhaitez-vous répondre aux questions concernant le soya et les légumineuses?

Oui – (100) 83 %

Non – (20) 17 %

Nombre total de réponses: 120

Q8. Dans quelle mesure est-ce que les sections de la Circulaire 6 sur le soya et les légumineuses sont claires et faciles à comprendre? [échelle de 1 à 7 où 7= très clair et compréhensible, et 1 = Très peu clair et difficile à comprendre]



6 ou 7 – (31) 32 %

4 ou 5 – (6) 61 %

3 – (7) 7 %

Nombre total de réponses: 44

Les commentaires comprennent notamment :

- La version française ne reflète pas toujours la version anglaise.
- La section 12 doit être revue et traduite.
- Confusion quant au stade optimal de la féverole pour l'inspection qui contredit les IP.

Q9. Exigences concernant le terrain

Proposition : Simplifier le libellé de la section 3.2.6 sur les cultures Certifiées de variétés de soya tolérantes aux herbicides. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?

Oui – (76) 78 %

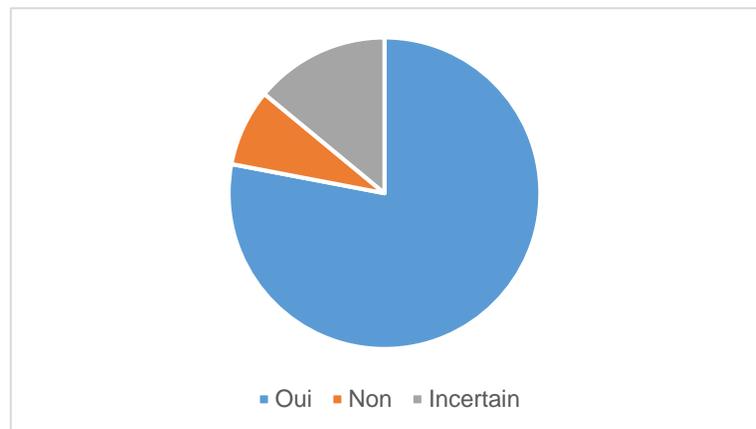
Non – (8) 8 %

Incertain – (15) 14 %

Nombre total de réponses: 99

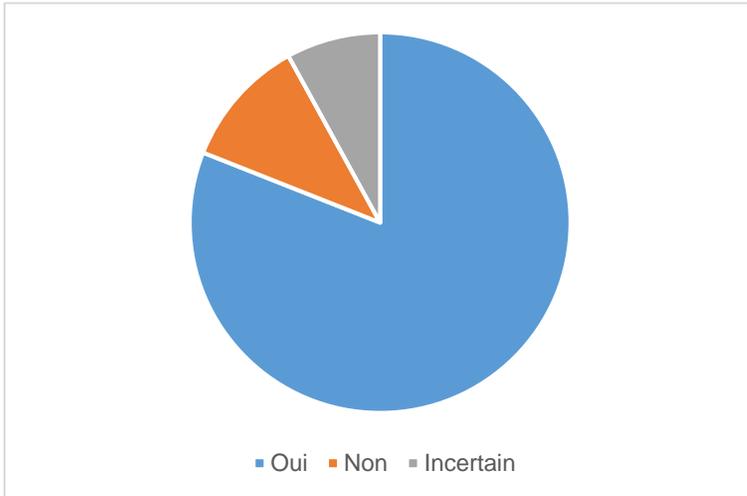
Les commentaires comprennent notamment :

- Il est nécessaire d'ajouter un exemple ou une clarification supplémentaire.
- Laisser tomber l'idée du soya certifié de variétés différentes deux années consécutives.
- Il serait plus facile de dire que la variété précédente doit être exposée à une application chimique pendant la campagne actuelle que de dire qu'elle n'y est pas résistante.



Q10. Isolement

Proposition : Modifier la distance d'isolement entre les cultures d'autres espèces de 3 m à 2 m et permettre la délimitation à l'aide de piquets entre les cultures pédiées inspectées de la même variété plutôt que l'exigence actuelle d'isolement de 1 m et supprimer les arachides des cultures exigeant un isolement aux fins de la pureté mécanique. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (68) 81 %

Non – (9) 11 %

Incertain – (7) 8 %

Nombre total de réponses: 84

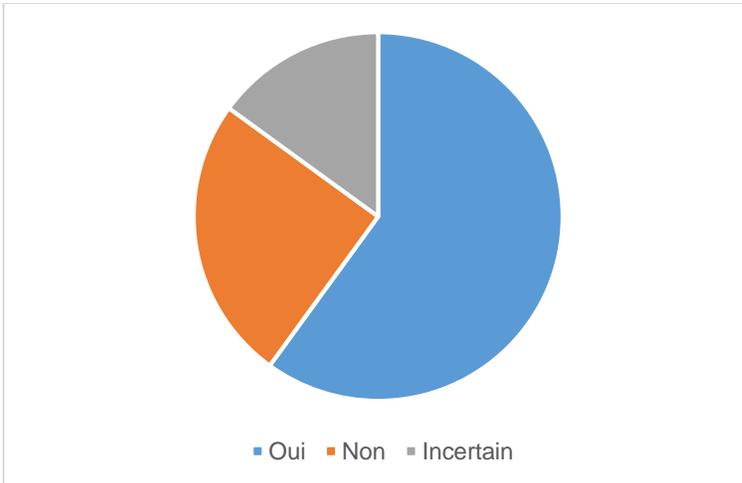
Les commentaires comprennent

notamment :

- D'accord avec l'installation de piquets et les obstacles physiques; préfèrent le maintien de l'isolement à 3 m.
- Permettre l'installation de piquets en remplacement de la bande de 1 m créera des problèmes. En tant qu'inspecteur, les piquets tombés rendent la tâche de trouver les limites plus difficile.
- Incertain si l'ACIA aura la patience de trouver les piquets.
- On nous a toujours dit qu'il fallait un isolement de 3 m à cause de la pollinisation croisée.
- Un mélange de 2 m et de 3 m est beaucoup trop compliqué.
- Légèrement peu pertinent parce que les haricots, les fèves, les lentilles et les pois sont récoltés bien avant l'inspection du soya.

Q11. Tolérances maximales d'impuretés

Proposition : Augmenter les tolérances maximales d'impuretés concernant les hors-types et autres variétés de la même espèce de 1 à 5/10 000 dans le cas de la féverole de la classe Fondation, de 2 à 10/10 000 dans le cas de la classe Enregistrée, et de 5 à 20/10 000 dans le cas de la classe Certifiée, et en ce qui concerne le soya, de 2 à 10/20 000 dans le cas de la classe Select, de 2 à 10/10 000 dans le cas de la classe Fondation, de 4 à 20/10 000 dans le cas de la classe Enregistrée, et de 20 à 30/10 000 dans le cas de la classe Certifiée. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – 60 %

Non – 25 %

Incertain – 15 %

Les commentaires comprennent notamment :

- Préoccupés au sujet des impuretés variétales.
- L'historique des hors-types de féverole souligne le besoin pour une augmentation du nombre.
- Une augmentation des tolérances donne aux variétés peu performantes une plus grande chance de produire des semences.

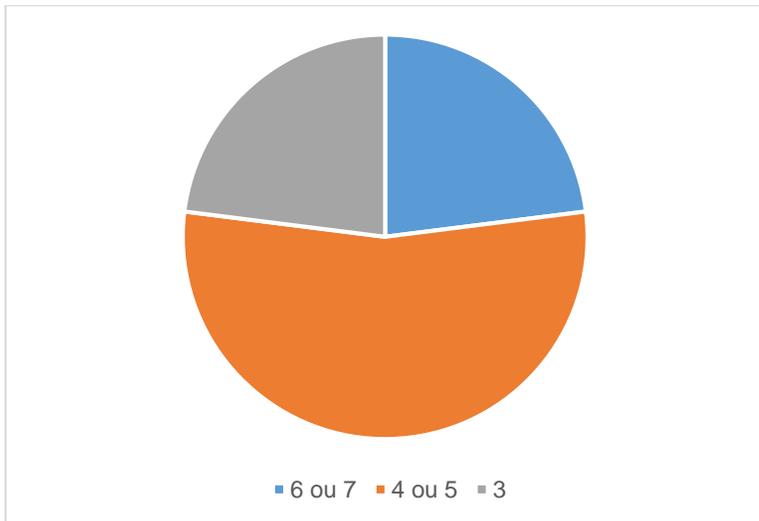
Q12. Souhaitez-vous répondre aux questions concernant le canola et la moutarde?

Oui – (29) 23 %

Non – (92) 77 %

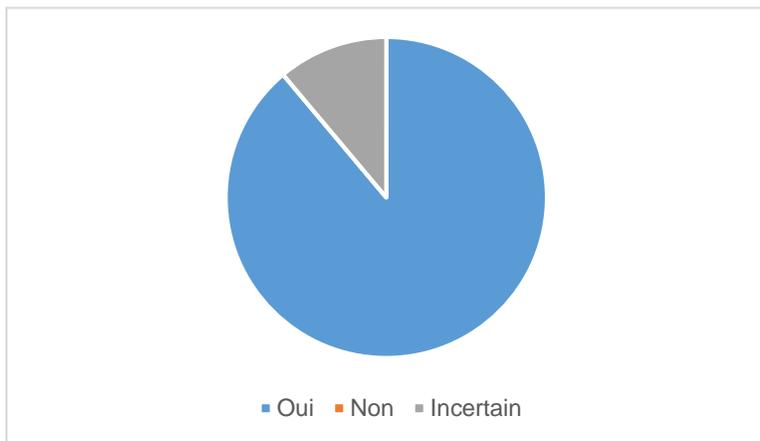
Nombre total de réponses : 121

Q13. Dans quelle mesure est-ce que les sections de la Circulaire 6 sur le soya et les légumineuses sont claires et faciles à comprendre? [échelle de 1 à 7 où 7= très clair et compréhensible, et 1 = Très peu clair et difficile à comprendre]



6 ou 7 – (6) 23 %
4 ou 5 – (16) 54 %
3 – (6) 23 %
Nombre total de réponses : 28

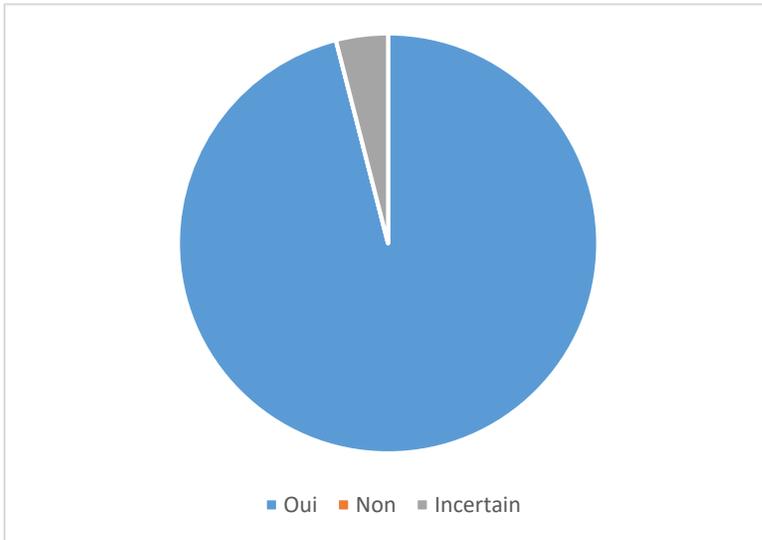
Q14. Proposition : Réviser l'introduction de la section 5 afin d'inclure les définitions de moutarde et de radis, comme elles figurent à la section 4. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (24) 89 %
Non – 0 %
Incertain – (3) 11 %
Nombre total de réponses : 27

Q15. Exigences concernant le terrain

Proposition : Réviser les sections 5.3.1, 4.2.2 et 13.4.2 « Les cultures de *Brassica rapa* ou de *Brassica napus* d'hiver destinées au statut Certifié ne doivent pas être semées sur un terrain qui a porté : » pour « semées sur un terrain qui a été ensemencé ou a porté ». Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (27) 96 %

Non – 0 %

Incertain – (1) 4 %

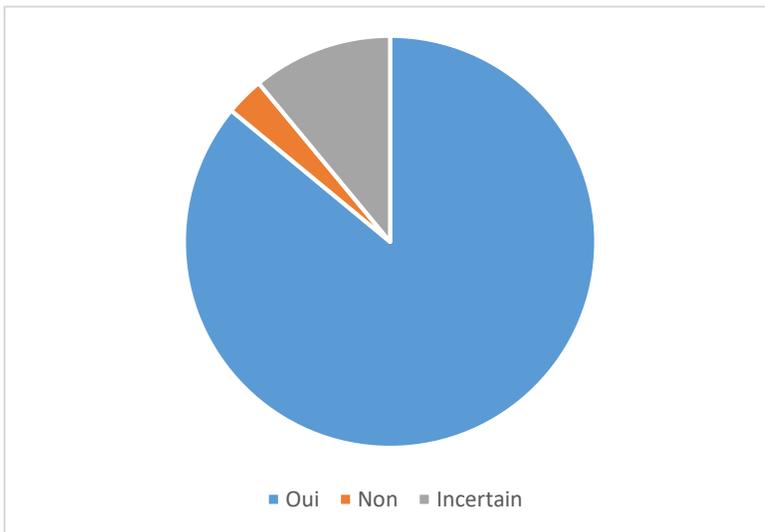
Nombre total de réponses: 28

Les commentaires comprennent notamment :

- *Brassica napus* d'hiver – envisager une tolérance aux herbicides – même problème qui s'applique au soya, etc.

Q16. Isolement

Proposition : Réviser l'énoncé de la section 5.5.1 a), de la section 4.4.1 a) et de la section 13.6.1 a) pour stipuler qu'il doit pouvoir faire l'objet d'un rapport et d'une vérification et ajouter « stade de maturité » au point b) tout en supprimant la dernière phrase. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (24) 86 %

Non – (1) 3 %

Incertain – (3) 11 %

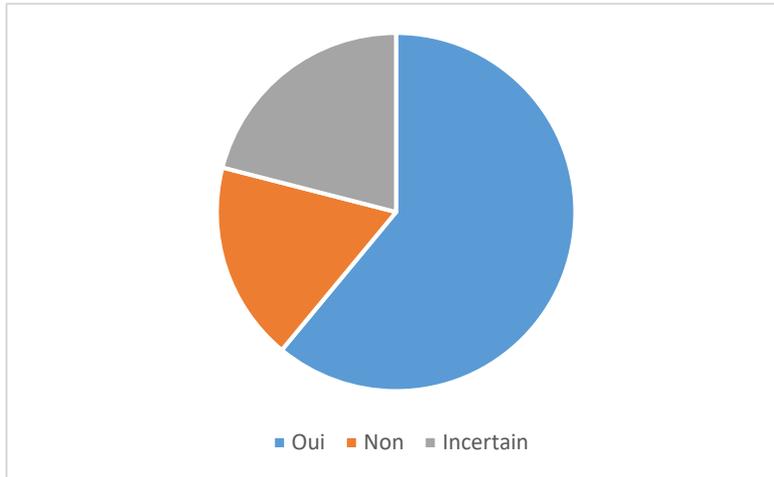
Nombre total de réponses: 28

Les commentaires comprennent notamment :

- D'accord étant donné que la probabilité d'une contamination est réduite après 50 m.
- Le changement reflète plus la réalité là où les conditions météorologiques ont une incidence sur la contamination par les spontanés.
- Préfèrent une distance d'isolement uniforme pour la quantité totale.
- Un nombre moyen de contaminants permet des îlots de contamination élevée.

Q17. Mauvaises herbes

Proposition : Réviser la section 4.4.3 c) et la section 5.5.4 c) afin de supprimer la moutarde des champs des énoncés, ainsi que la modification précédemment mentionnée concernant les mauvaises herbes. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (17) 61 %

Non – (5) 18 %

Incertain – (6) 21 %

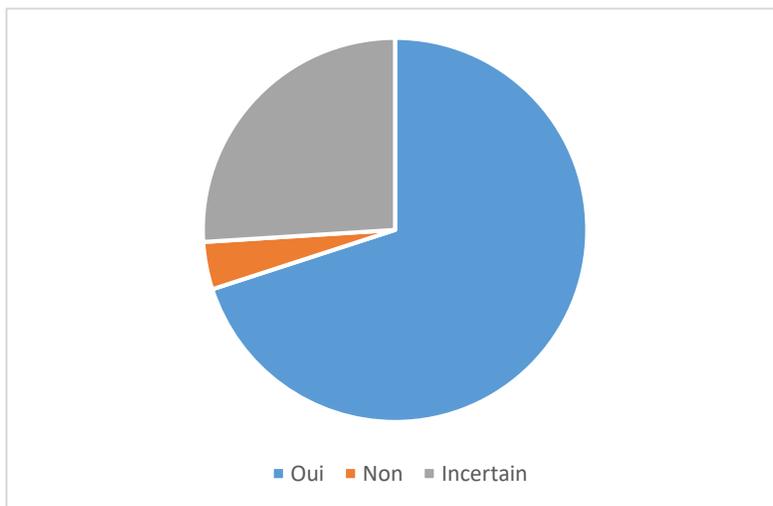
Nombre total de réponses : 28

Les commentaires comprennent notamment :

- Aucune moutarde des champs ne devrait être permise.
- Ne pas modifier la réglementation actuelle, sauf pour d).
- Aucun besoin d'ajouter un autre vecteur pour empêcher la propagation de la moutarde résistante aux herbicides.

Q18. Tolérances maximales d'impuretés

Proposition : Réviser les sections 4.5.4, 5.6.2 et 13.8.3 pour supprimer *R. raphanistrum*, *R. sativus*, et *S. alba* et ajouter *B. carinata*. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (19) 70 %

Non – (1) 4 %

Incertain – (7) 26 %

Nombre total de réponses : 27

Les commentaires comprennent notamment :

- D'accord avec la modification si l'ACIA recommande une modification fondée sur *Brassica* spp à pollinisation croisée.
- Se demandent si la science confirme qu'il n'y a plus de problèmes avec les radis et la moutarde blanche ou jaune.
- Ajouter *B. carinata* mais ne pas supprimer les autres.

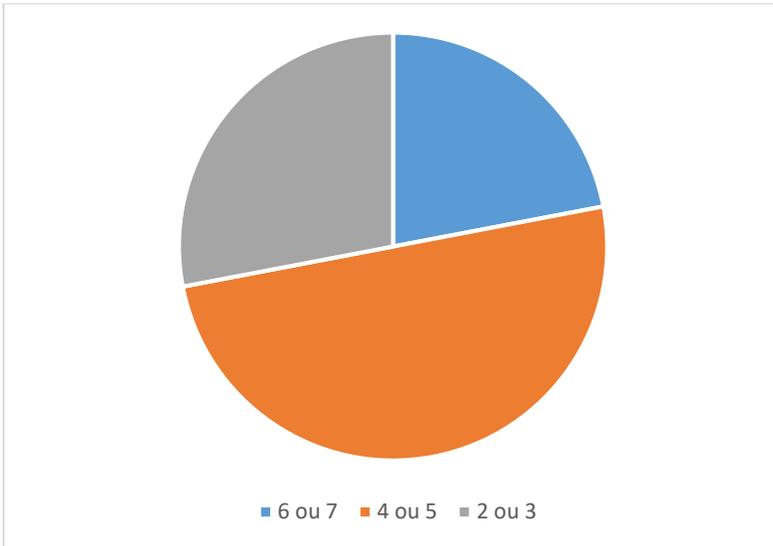
Q19. Souhaitez-vous répondre aux questions concernant les fourrages?

Oui – (36) 31 %

Non – (82) 69 %

Nombre total de réponses : 118

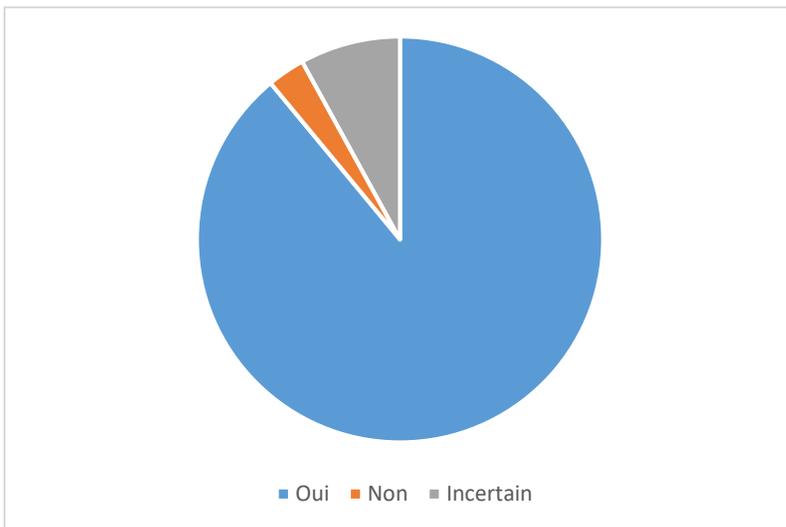
Q20. Dans quelle mesure est-ce que les sections de la Circulaire 6 sur le soya et les légumineuses sont claires et faciles à comprendre? [échelle de 1 à 7 où 7= très clair et compréhensible, et 1 = Très peu clair et difficile à comprendre]



6 ou 7 – (8) 22 %
4 ou 5 – (20) 50 %
Incertain – (10) 28 %
Nombre total de réponses : 38

Q21. Exigences concernant le terrain

Proposition : Réviser la section 6.2 afin d'ajouter 6.2.5 pour permettre le réensemencement dans les endroits où c'est nécessaire si le peuplement est établi. Êtes-vous d'accord avec la modification proposée?



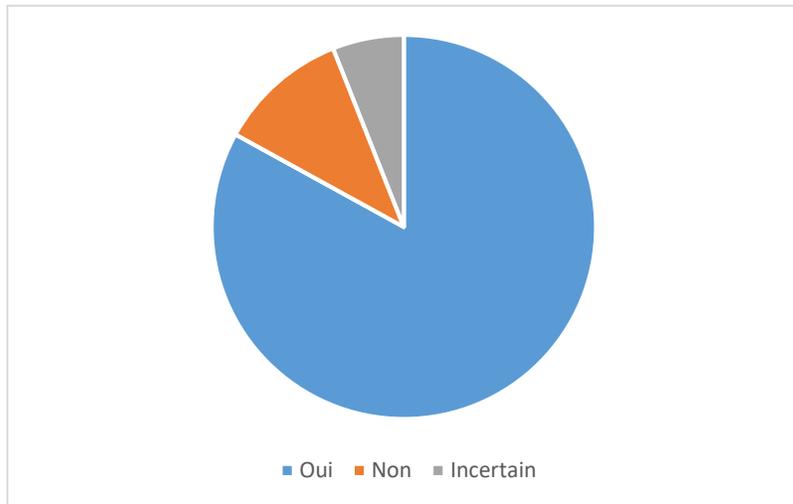
Oui – (32) 89 %
Non – (1) 3 %
Incertain – (3) 8 %
Nombre total de réponses : 36

Les commentaires comprennent notamment :

- Se demandent s'il y aura un code précis sur le rapport d'inspection pour cela.
- De nombreux champs comprennent des zones de piètre établissement en raison des conditions météorologiques extrêmes.
- Se demandent si une autre inspection sera requise.

Q22. Âge du peuplement

Proposition : Inclure un énoncé clair à la section 6.4.4 et à la section 7.4.3 au sujet de la possibilité de prolonger certaines cultures à l'aide d'un processus formel que les producteurs doivent suivre. Êtes-vous d'accord avec la modification proposée?



Oui – (30) 83 %

Non – (4) 11 %

Incertain – (2) 6 %

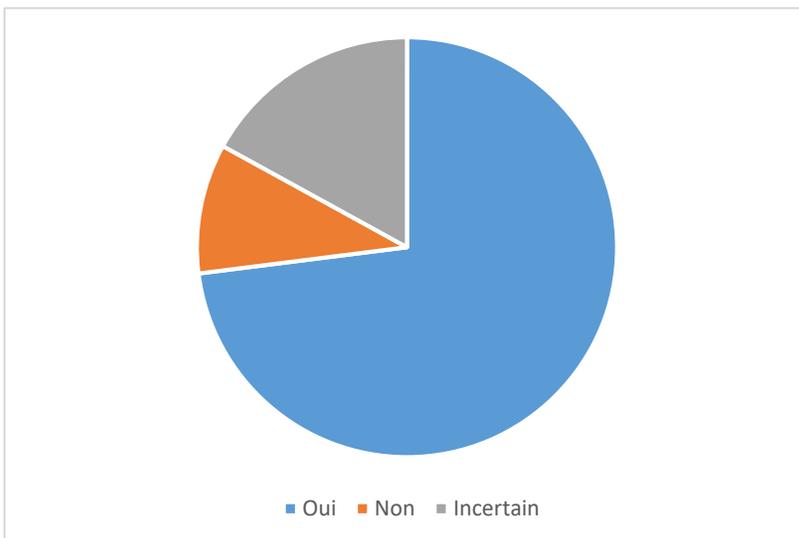
Nombre total de réponses : 36

Les commentaires comprennent notamment :

- Se demande comment l'ICSA sera informé et à quel point il sera clair pour les ISCA et les inspecteurs de savoir si l'âge du peuplement a été prolongé.
- Devrait être communiqué aux inspecteurs avant l'inspection.

Q23. Isolement

Proposition : Ajouter « en moyenne » aux comptages de plants de la section 6.5.1 b) et modifier « contaminants nuisibles » par un autre énoncé. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (22) 73 %

Non – (3) 10 %

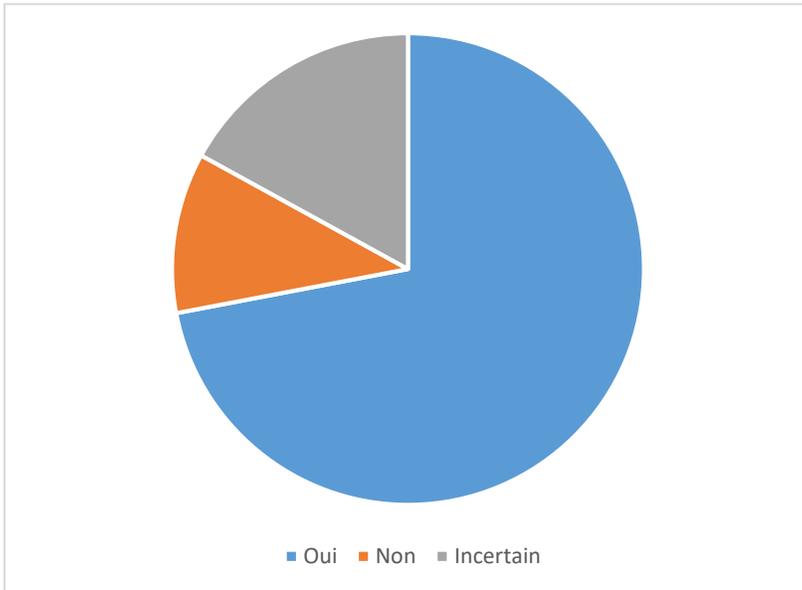
Incertain – (5) 17 %

Nombre total de réponses : 30

Les commentaires comprennent notamment :

- Devrait être permis pourvu que la source soit inférieure à 10 % du champ qui fait l'objet de la certification.
- Clarifier encore plus « 3 têtes par mètre carré ».

Q24. Proposition : Réviser la section 7.5.1 b) afin d'inclure le stade de maturité et ajouter l'énoncé révisé de 6.5.1 b) à la fin de 7.5.1 b). Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (26) 72 %

Non – (4) 11 %

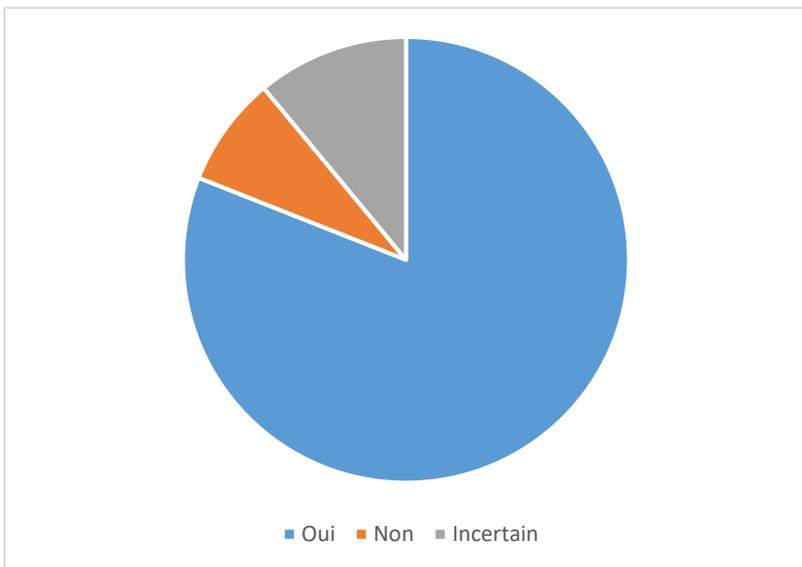
Incertain – (6) 17 %

Nombre total de réponses : 36

Les commentaires comprennent notamment :

- Envisager d'ajouter 3 plants en fleurs pour faciliter la compréhension.
- Le stade de maturité est acceptable car si les stades varient assez, la chance de pollinisation croisée est réduite.
- Permettre 3 plants par mètre carré est trop élevé, ridiculement élevé si cela comprend Fondation.

Q25. Proposition : Réviser les diagrammes des sections 6.5.5 et 7.5.4 pour que la règle de 10 % soit plus simple et plus claire. Est-ce que cette explication améliore la clarté de la règle de 10 %?



Oui – (29) 81 %

Non – (3) 8 %

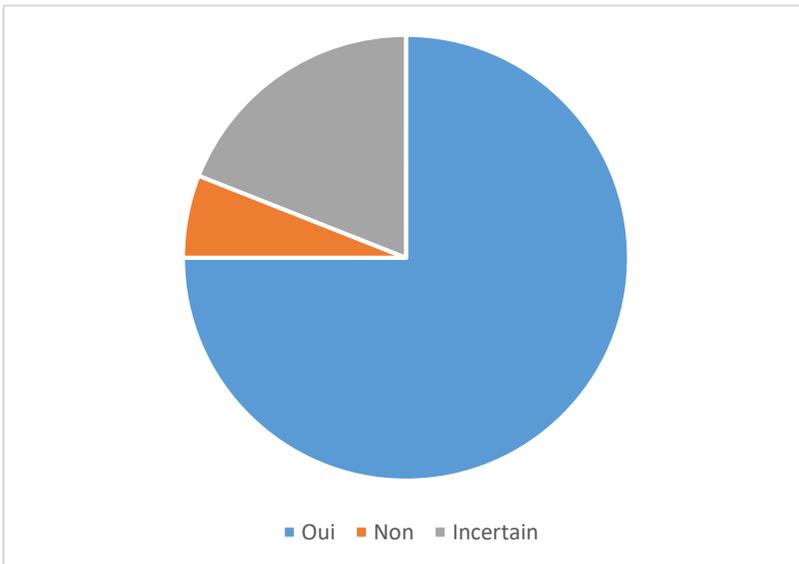
Incertain – (4) 11 %

Nombre total de réponses : 36

Les commentaires comprennent notamment :

- Très clair
- Le calcul devrait se trouver dans la C6 puisque des producteurs peuvent ne pas avoir accès aux IP.
- Les diagrammes à eux seuls ne suffisent pas, il faut des explications sur la façon de faire le calcul.

Q26. Proposition : Permettre l'application de la règle de 10 % aux cultures de fléole des prés. Êtes-vous d'accord avec la modification proposée?



Oui – (27) 75 %

Non – (2) 6 %

Incertain – (7) 19 %

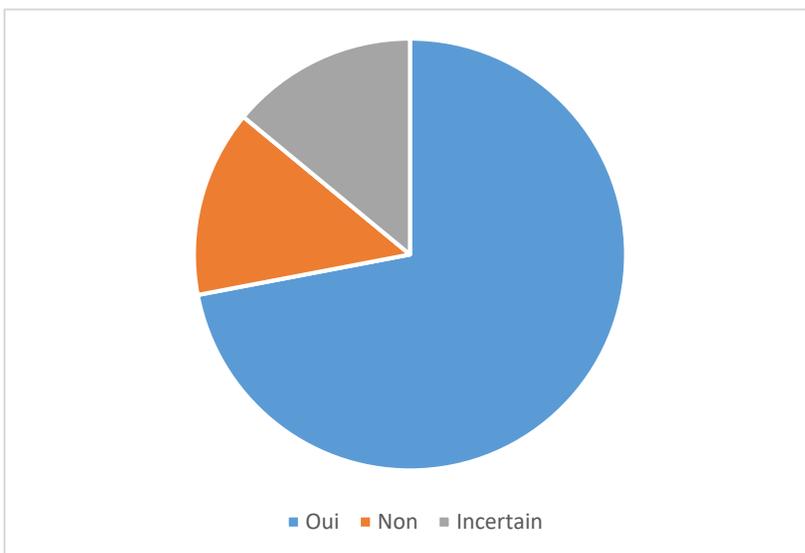
Nombre total de réponses : 36

Les commentaires comprennent notamment :

- En faveur, étant donné que la règle de 10 % est encombrante, et non en faveur de l'étendre à d'autres espèces.
- Devrait simplifier l'isolement, ne pas le rendre plus compliqué.

Q27. Tolérances maximales d'impuretés

Proposition : Réviser la norme de la section 6.5.7 a) et de la section 7.5.6 a) afin de permettre 3/100 m² d'autres espèces dans les cultures de statut Fondation (changement de 1/100 m² ou 0,1 pour cent). Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (26) 72 %

Non – (5) 14 %

Incertain – (5) 14 %

Nombre total de réponses : 36

Les commentaires comprennent notamment :

- D'accord, mais la norme semble permissive.

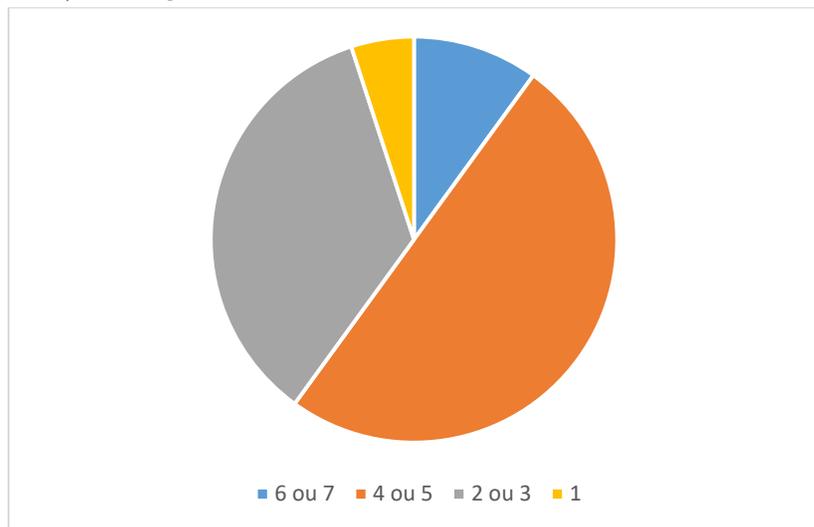
Q28. Souhaitez-vous répondre aux questions concernant le chanvre?

Oui – (23) 19 %

Non – (95) 81 %

Nombre total de réponses : 118

Q29. Dans quelle mesure est-ce que les sections de la Circulaire 6 sur le soya et les légumineuses sont claires et faciles à comprendre? [échelle de 1 à 7 où 7= très clair et compréhensible, et 1 = Très peu clair et difficile à comprendre]



6 ou 7 – (2) 10 %

4 ou 5 – (10) 50 %

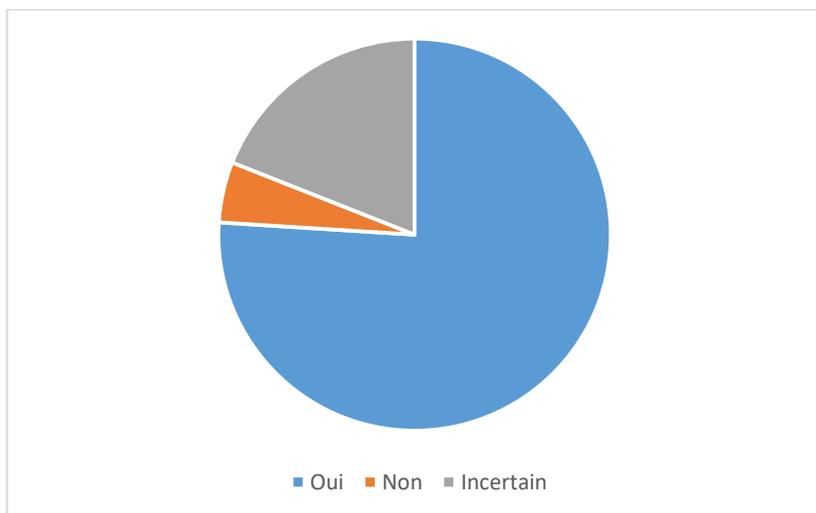
2 ou 3 – (7) 35 %

1 – (1) 5 %

Nombre total de réponses : 20

Q30. Exigences concernant le terrain

Proposition : Réviser au « Tableau 10.2.2 : Exigences particulières concernant le terrain » de 3 ans à 2 ans et de 2 ans à 1 an dans le cas des semences Certifiées. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (16) 76 %

Non – (1) 5 %

Incertain (4) 19 %

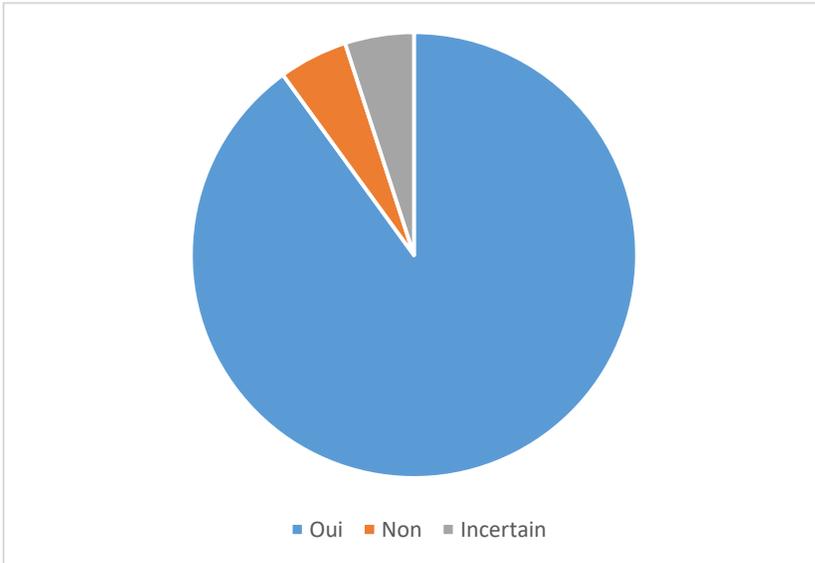
Nombre total de réponses : 21

Les commentaires comprennent notamment :

- Se demandent comment on vérifierait pour 2 ans.

Q31. Inspection des cultures

Proposition : Clarifier la période et le nombre d'inspections pour les semences du type dioïque et du type monoïque de la section 10.3, en modifiant 10.3.4 et en ajoutant 10.3.5. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (18) 90 %

Non – (1) 5 %

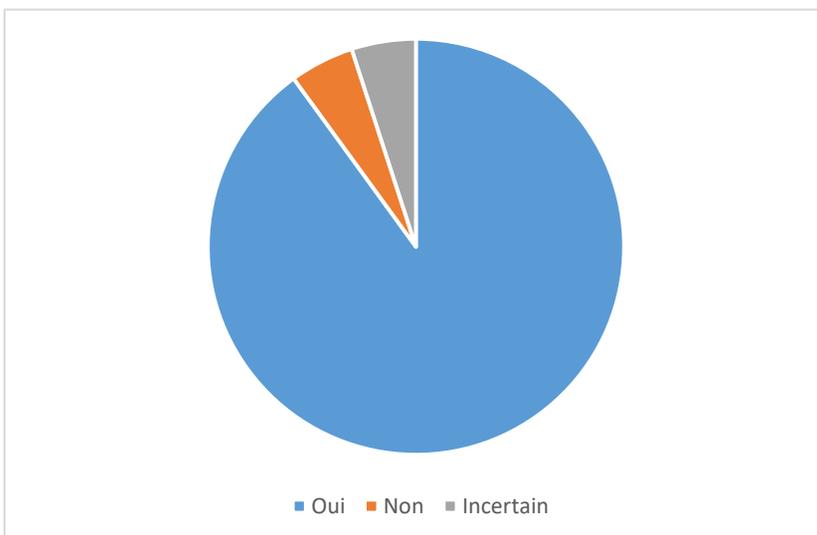
Incertain – (1) 5 %

Nombre total de réponses : 20

Les commentaires comprennent notamment :

- Examen visuel des plants dioïques et monoïques afin que les producteurs puissent laisser savoir aux inspecteurs à quel moment c'est prêt pour l'inspection.
- Les plants monoïques ne devraient nécessiter qu'une seule inspection.
- Pourrait s'avérer un pas en arrière puisque la fréquence d'inspection a été réduite de 2 à 1 (pour le statut inférieur).
- Aimeraient avoir une meilleure explication au sujet des raisons à l'égard du nombre d'inspections nécessaires pour les plants monoïques par rapport aux plants dioïques.

Q32. Proposition : Diviser la section 10 en parties sur les semences du type dioïque et du type monoïque. Êtes-vous d'accord avec la modification proposée?



Oui – (19) 90 %

Non – (1) 5 %

Incertain – (1) 5 %

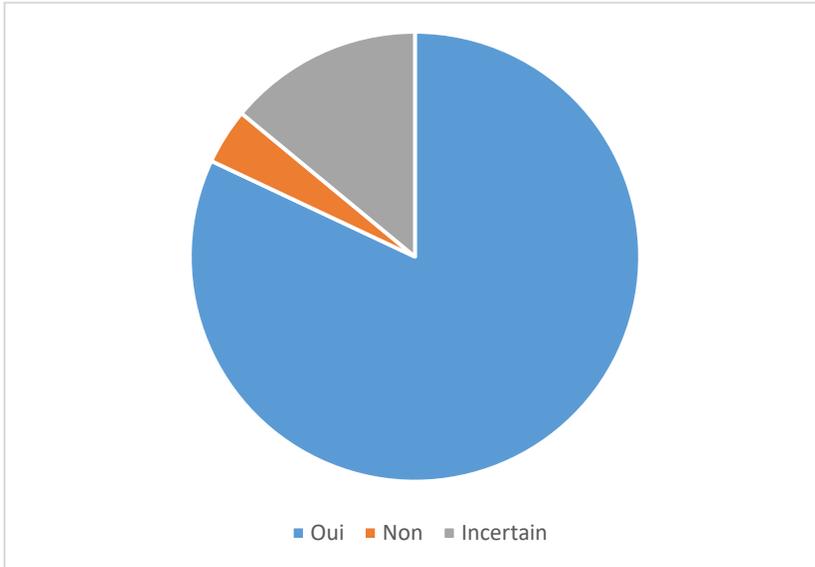
Nombre total de réponses : 21

Les commentaires comprennent notamment :

- Pourrait traiter des hybrides dans la section des monoïques ou créer une nouvelle section pour les hybrides.

Q33. Isolement

Proposition : Réviser les normes relatives aux parcelles à la section 11.5 afin d'avoir un énoncé général selon lequel l'inspecteur doit pouvoir bien voir et inspecter la culture. Êtes-vous d'accord avec la modification proposée?



Oui – (18) 82 %

Non – (1) 4 %

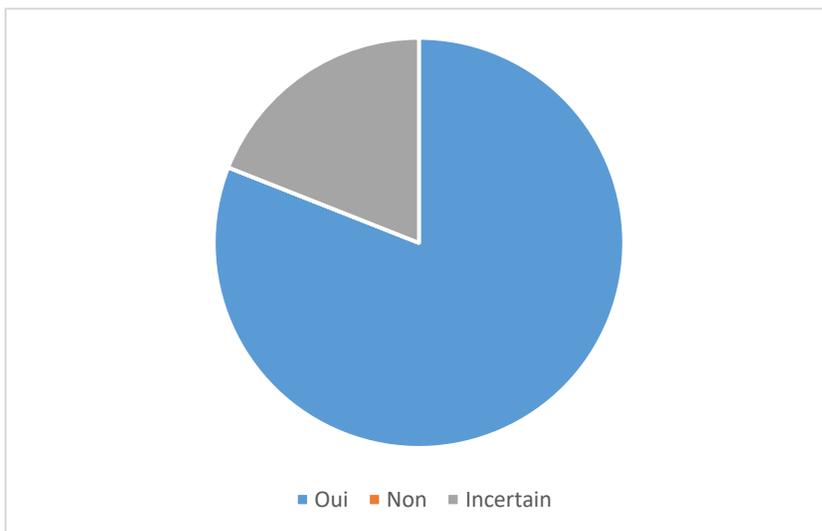
Incertain – (3) 14 %

Nombre total de réponses : 22

Les commentaires comprennent notamment :

- Se demandent si c'est nécessaire et à quelle fin.
- L'énoncé semble très vague.
- Se questionnent au sujet des conséquences si la parcelle n'est pas présentée de cette façon.

Q34. Proposition : Modifier au tableau 10.4.2 la distance d'isolement de la semence Enregistrée du type dioïque de 2 000 m à 1 600 m. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (17) 81 %

Non – 0 %

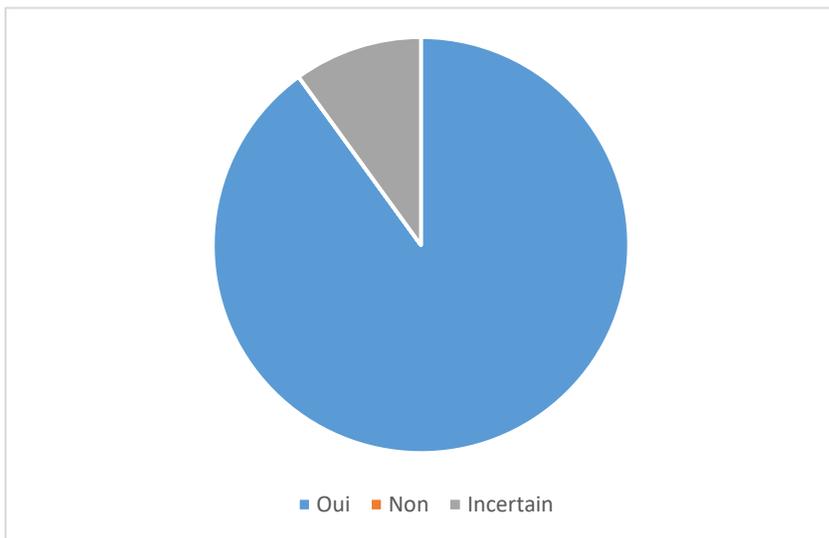
Incertain – (4) 19 %

Nombre total de réponses : 21

Les commentaires comprennent notamment :

- Se demandent si cela est fondé sur la science.
- Il faudra attendre et voir s'il y aura une incidence sur la pureté variétale.

Q35. Proposition : Réviser les deux derniers énoncés dans le cas du type dioïque – Enregistrée au tableau 10.4.2. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



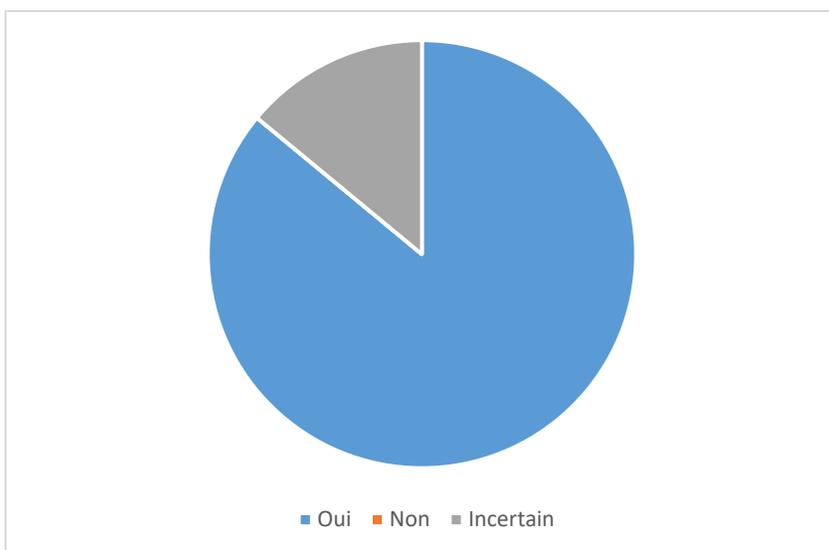
Oui – (18) 90 %

Non – 0 %

Incertain – (2) 10 %

Nombre total de réponses : 20

Q36. Proposition : Réviser le troisième énoncé dans le cas du type dioïque – Certifiée au tableau 10.4.2. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (18) 86 %

Non – 0 %

Incertain – (3) 14 %

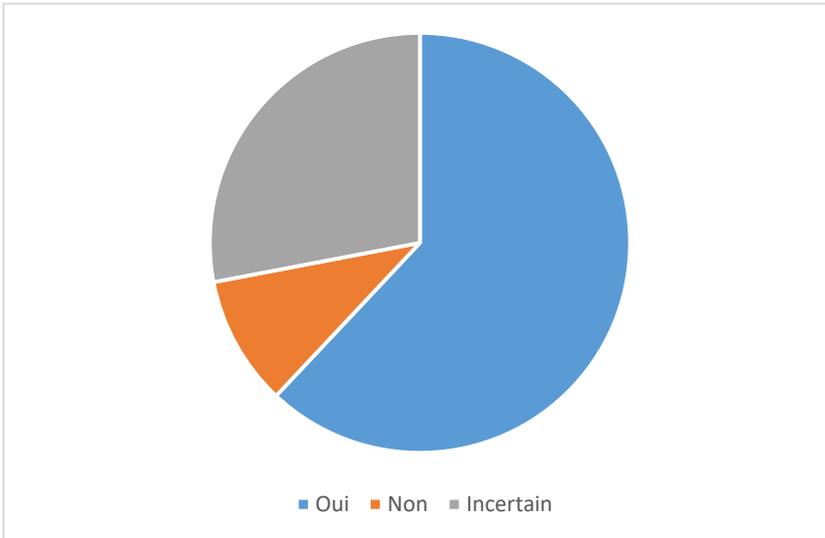
Nombre total de réponses : 21

Les commentaires comprennent notamment :

- Espèrent que l'intention est de permettre aux semences Certifiées d'être ensemencées, puis inspectées afin de s'assurer qu'il n'y a pas contamination du champ effectivement inspecté. D'accord si c'est le cas, sinon cette section n'est pas nécessaire.

Q37. Tolérances maximales d'impuretés

Proposition : Supprimer la section 10.4.4 c) et la remplacer par d), et faire de même à la section 11.6.4. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (13) 62 %

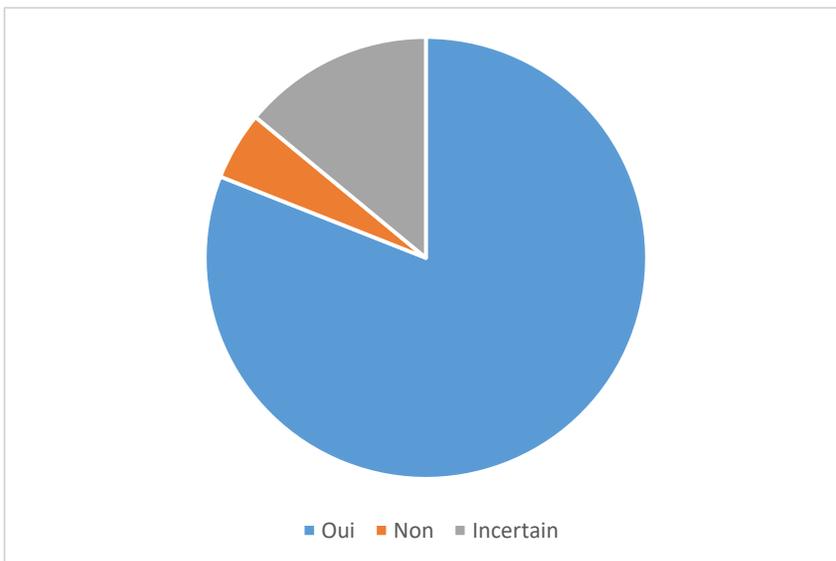
Non – (2) 10 %

Incertain – (6) 28 %

Nombre total de réponses : 21

Remarque : Le niveau d'accord avec la modification proposée était inférieur pour cette question. Cela peut être attribuable au fait qu'il y avait une erreur dans le sondage. La réglementation actuelle était également présentée comme la réglementation proposée.

Q38. Proposition : Réviser les tolérances d'impuretés pour le type dioïque, Certifiée au « Tableau 10.4.4 : Tolérances maximales d'impuretés » à 20/10 000. Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (17) 81 %

Non – (1) 5 %

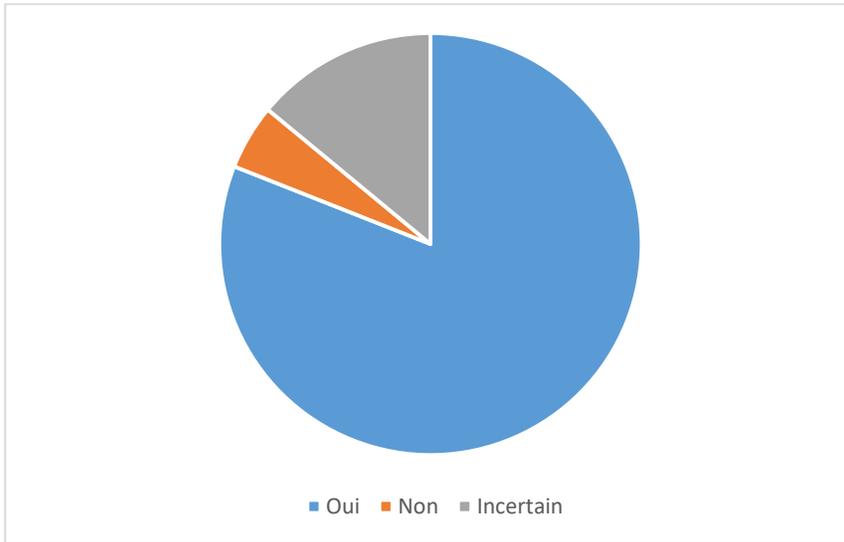
Incertain – (3) 14 %

Nombre total de réponses : 21

Les commentaires comprennent notamment :

- Norme beaucoup trop élevée.

Q39. Proposition : Réviser l'énoncé « Nombre maximal d'autres impuretés » au « Tableau 10.4.4 : Tolérances maximales d'impuretés ». Êtes-vous d'accord avec les modifications proposées?



Oui – (17) 81 %

Non – (1) 5 %

Incertain – (3) 14 %

Nombre total de réponses : 21

Les commentaires comprennent notamment :

- Norme beaucoup trop élevée.